

Outils d'animation RNF

Feuille de route à horizon 2030 Commission Patrimoine Géologique de RNF

I. Préambule

Depuis sa création au début des années 80, le cœur de RNF est constitué par les **commissions**, force vive du réseau. C'est **en ce lieu que tout membre** peut participer et trouver des ressources, établir un lien direct avec les autres gestionnaires, apporter son savoir-faire et son expérience au service des membres du réseau. La commission est le vivier d'idées, d'échanges sur **les pratiques, les besoins, les solutions**. Quels que soient leurs métiers ou leur niveau de responsabilité au sein de leur réserve, les gestionnaires y trouvent un lieu d'expression et d'écoute par excellence.

Historiquement, deux commissions accompagnent les gestionnaires sur le patrimoine naturel : la **Commission « Patrimoine Géologique » (CPG)** et la commission « scientifique », créées respectivement en 1986 et 1987. En 30 ans, plusieurs grands chantiers n'ont cessé de mobiliser ces commissions : **l'encadrement** du guide juridique pour la protection du patrimoine géologique, **l'élaboration et le test** du guide méthodologique des plans de gestion, **la publication** de cahiers techniques, **l'animation** de l'observatoire du patrimoine naturel des réserves, etc¹. Ces commissions ont apporté une immense contribution à l'amélioration de l'exercice des métiers des gestionnaires.

La refonte des outils d'animation du réseau des réserves naturelles, engagée en 2014, a fait évoluer ce dispositif en créant une Commission « Patrimoine Naturel », qui vise à **faciliter les liens et la complémentarité** entre la Commission « Patrimoine Géologique » et la commission *scientifique* devenue « Patrimoine Biologique ».

Le présent document détaille les **orientations stratégiques** et les principaux **axes de travail** de la Commission Patrimoine Géologique d'ici 2030. Il a été rédigé par les membres du bureau et validé par les membres du comité de pilotage et les permanents de l'équipe RNF, en cohérence avec le projet associatif RNF à horizon 2030². Cette feuille de route doit permettre à chacun de comprendre **la logique** des actions, de l'organisation et du fonctionnement des travaux engagés par les membres de RNF sur le patrimoine géologique. Elle s'adaptera aux évolutions régulières du cadre institutionnel, des facteurs environnementaux et des connaissances.

II. Contexte et constats actuels

▪ Déficit de reconnaissance et réductions budgétaires

Depuis plusieurs décennies, les considérations environnementales occupent une place de plus en plus importante dans les politiques publiques et la société civile françaises. Cependant, les milieux naturels ne sont souvent envisagés que selon leur fraction vivante (biologie), au détriment de leur composante minérale (géologie), des horizons mixtes que sont les sols (pédologie), ou encore de leur dimension paysagère, etc.

Il en résulte un manque de reconnaissance de l'existence et de l'importance de la géodiversité et du patrimoine géologique comme composantes à part entière du patrimoine naturel, à la fois chez le grand public et dans les

1 Regards sur 30 ans de RNF (2012)

2 Projet associatif RNF à horizon 2030 (2018)

instances en charge de la conservation de l'environnement. Un exemple criant de cette orientation est l'usage généralisé du terme « biodiversité », dans la *Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages*, dans le *Plan Biodiversité* du 4 juillet 2018, jusqu'au nom donné aux instances telles que l'AFB et la future OFB. Cet axe biologique donné aux textes officiels se fait au détriment et à l'exclusion quasiment totale des autres sciences de l'environnement, dont la géologie.

Dans un contexte de restrictions budgétaires, alors que cette année 2019, il est envisagée une baisse 20 M€ au budget prévu pour le Plan biodiversité, ce déficit de reconnaissance pénalise fortement les projets et les missions en faveur de la géodiversité et du patrimoine géologique.

▪ Développement de la connaissance

L'enjeu de connaissance, pour la géodiversité et le patrimoine géologique, est multiple : développer la connaissance de la géodiversité des territoires pour faire progresser la protection du patrimoine naturel dans son ensemble, développer la connaissance sur le patrimoine géologique déjà identifié, par des travaux de recherches, et poursuivre l'identification du patrimoine géologique par l'étude de la géodiversité du territoire français.

L'Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG), qui a fêté fin 2018 ses 10 ans, constitue un jalon important de ce processus, auquel RNF et la Commission Patrimoine Géologique ont grandement contribué. L'INPG alimentera les réflexions sur la composante géologique de la Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP).

▪ Pression accrue sur les milieux naturels

Les espaces naturels sont actuellement confrontés à une pression accrue, directement liée aux activités humaines par l'artificialisation des sols, notamment, ou encore aux effets du changement climatique. Ces évolutions sont visibles sur le terrain par bons nombres de gestionnaires, en Métropole comme en Outre-mer.

Ces changements, caractérisés par leur rapidité et leur intensité, altèrent concrètement la composition et le fonctionnement des espaces naturels, modifiant ainsi de manière fondamentale la façon dont nous les comprenons et dont nous les gérons. Ils bouleversent les usages et les pratiques au sein du socioécosystème dans lequel les réserves naturelles évoluent³.

Ce contexte nécessite une anticipation et une adaptation continues des gestionnaires d'espaces naturels.

III. Rôles des commissions et principe d'intervention

C'est dans ce contexte que la commission inscrit sa feuille de route, en vue de fédérer, mobiliser et animer une communauté de gestionnaires d'espaces naturels protégés, tous statuts confondus, en termes de **veille** et **d'innovation**, de **retour d'expériences** et **d'évolution des pratiques**, ou encore de **mutualisation** et de **transfert** des savoirs et savoir-faire, selon les principes suivants :

III.1 RNF est résolument une structure inter-réseaux qui rassemble une grande variété d'acteurs de la protection de la nature sur les territoires (collectivités, ONG, PNR, CEN, Parcs Nationaux, Parcs Naturels marins, établissements publics, etc.) qui ont une vision, des valeurs et une culture communes. Ces acteurs ont des habitudes de travail reconnues en termes de qualité, de pertinence et de fiabilité. La commission agit dans un **principe d'ouverture** pour susciter l'intelligence collective et la coopération active au-delà des membres de RNF, incluant les professionnels de la conservation de la nature, des géosciences, du climat, des sciences humaines et sociales, etc.

III.2 Le fonctionnement⁴ de la Commission Patrimoine Géologique s'articule autour :

- de son **bureau**, groupe décisionnaire élu, renouvelé tous les 3 ans ;
- de son **comité de pilotage**, organe de gouvernance dans lequel les membres s'impliquent volontairement ;

3 Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (2018)

4 Cf. note de cadrage des outils d'animation RNF (2017)

- de ses **ateliers**, groupes de travail et de réflexion qui réunissent quelques membres intéressés par une thématique en particulier.

La Commission Patrimoine Géologique est en lien direct avec les autres commissions de RNF pour engager des projets transversaux, notamment avec la Commission Patrimoine Biologique et celle Patrimoine Naturel au sein de l'inter-commissions.

IV. Orientations stratégiques à horizon 2030

Les travaux de la commission s'articulent autour des **6 orientations stratégiques** suivantes :

OS1 – Connaissance

Maintenir et renforcer la capacité du réseau à acquérir consolider et transmettre des connaissances sur le patrimoine naturel dont celui géologique

OS2 – Protection

Élaborer une stratégie, des méthodes, outils et services (y compris juridiques) qui contribuent à la protection du patrimoine géologique

OS3 – Gestion

Accompagner le développement des connaissances et compétences du réseau sur les modalités de gestion adaptative

OS4 – Valorisation

Valoriser les connaissances et les savoir-faire du réseau sur le patrimoine naturel

OS5 – Plaidoyer

Assurer la représentation et faire valoir les intérêts du patrimoine naturel dont celui géologique protégé par les réserves naturelles

OS6 – Partenariat

Établir des alliances stratégiques pour consolider et maximiser le rayonnement de la commission.

OS1 – Connaissance

Maintenir et renforcer la capacité du réseau à acquérir et consolider des connaissances sur le patrimoine naturel dont celui géologique

Axe de travail 1.1 Élaborer et mettre en œuvre de la stratégie d'acquisition de connaissances de RNF relative au patrimoine naturel et sa composante géologique

Constat : Les connaissances en termes de géodiversité et de patrimoine géologique au sein du réseau restent largement à approfondir. La compréhension doit se faire selon une approche naturaliste générale, incluant les liens avec les milieux naturels, les espèces végétales et animales, les paysages, etc. Le réseau a donc besoin d'une stratégie de connaissance relative au patrimoine naturel.

But : Cette stratégie vise à définir, sur la base des travaux existants, les objectifs de connaissance de notre réseau sur le patrimoine naturel. Elle détaillera quels sont les sujets à travailler en priorité, quelles plus-values cela apporte au réseau et à ses membres, et les axes opérationnels pour les dix ans à venir.

Ajouter le lien avec CPB ?

Résultat attendu : Publication de la stratégie et mise en œuvre du plan d'actions associé. Mise à jour des partenariats existants ou futurs selon les besoins définis (têtes de réseau et monde de la recherche).

Axe de travail 1.2 Constituer une base de données géologiques du réseau RNF

Constat : RNF ne dispose à ce jour pas de base de données sur sa géodiversité et son patrimoine géologique. Le *Cahier de Géologie* permet aux gestionnaires de renseigner des informations utiles, mais pas de les diffuser et faire connaître au réseau. Le développement de l'outil informatique SOCLE devra permettre de compiler et de banqueriser ces informations.

But : Disposer de données chiffrées exploitables sur la géodiversité et le patrimoine géologique à l'échelle du réseau RNF. Etre capable de produire des analyses statistiques sur le patrimoine géologique abrité par le réseau. Etre capable de produire des outils cartographiques de manière simple voire automatisée. Alimenter les réflexions sur la stratégie d'extension du réseau.

Résultats attendus : En lien avec l'Observatoire des réserves naturelles, obtenir un remplissage suffisant de la base de données SOCLE pour atteindre une bonne représentativité du réseau. Mettre à jour la carte RNF du patrimoine géologique.

Axe de travail 1.3 Renforcer et développer l'offre d'outils métiers et de formations au service du développement de la connaissance

Constat : Il existe de réelles lacunes à combler au sein du réseau en matière de connaissance générale des enjeux de géodiversité et de patrimoine géologique, de connaissances développées sur des disciplines précises des géosciences, de capacité à identifier le patrimoine géologique, ou encore de compétence pour compléter la base de données SOCLE de manière autonome, etc.

But : Identifier les besoins d'outils et de formation, à les développer et mettre en œuvre en fonction des priorités identifiées par les membres.

Résultats attendus : Un ensemble d'outils et une offre de formation sont créés et opérationnels afin de renforcer la capacité des membres à acquérir et consolider des connaissances. Ils sont accessibles via le centre de ressources de RNF notamment.

OS2 – Protection

Élaborer une stratégie, des méthodes, outils et services qui contribuent à la protection du patrimoine géologique

Axe de travail 2.1 Alimenter la définition et la mise en œuvre de la stratégie d'extension du réseau de protection du patrimoine géologique par l'outil « réserve naturelle », en lien avec d'autres statuts de protection

Constat : La protection du patrimoine naturel peut être motivée par des enjeux géologiques et/ou biologiques. Pour tendre vers l'objectif de 2 % du territoire national classés sous protection forte⁵, il est nécessaire de mobiliser une palette d'outils complémentaires, dont les réserves naturelles. Cette logique s'inscrit également dans l'ambition affichée par RNF de 500 réserves naturelles à l'horizon 2030 et celui de l'État exprimé par le plan Biodiversité de xx réserves naturelles classées ou étendues à l'horizon 2025.

But : Sur la base des travaux existants⁶, et selon ses propres analyses, la Commission Patrimoine Géologique devra être force de proposition pour accroître la superficie de territoires sous protection forte pour des enjeux naturalistes et en particulier géologiques.

Résultats attendus : Des avis, recommandations et analyses sont régulièrement émis, à l'attention du Conseil d'Administration de RNF et d'autres instances, sur la stratégie d'extension du réseau de protection du patrimoine naturel.

Axe de travail 2.2 Participer à la consolidation des outils de protection du patrimoine géologique

5 Stratégie nationale pour la biodiversité 2020

6 dont Stratégie de Création des Aires Protégées et Inventaire National du Patrimoine Géologique

Constat : L'Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG), croisé avec les statuts de protection actuels, constitue une base de réflexion sur la conservation du patrimoine géologique à l'échelle nationale. Ses travaux seront désormais progressivement mis à jour, notamment sur la base de propositions faites par le réseau et la commission.

But : Contribuer aux initiatives existantes (INPG, etc.) et proposer, le cas échéant, de nouveaux classements ou outils pouvant renforcer la protection du patrimoine géologique.

Résultats attendus : La commission valorise son expertise et son savoir-faire en contribuant activement aux modalités de protection du patrimoine géologique français, en complémentarité avec les autres réseaux existants.

[Axe de travail 2.3](#) Assurer une veille juridique et en assimiler, diffuser et rendre accessible les résultats

Constat : Des jurisprudences viennent préciser et illustrer l'application du droit en matière de protection du patrimoine géologique, et de nouveaux outils de connaissance ou de protection peuvent émerger. Ces évolutions pouvant avoir un impact dans la pratique des gestionnaires, il convient de les décrypter pour les rendre accessibles.

But : Renforcer les échanges réguliers entre commissions afin de s'assurer que tous les métiers aient connaissance des possibilités et contraintes offertes par le cadre légal.

Résultat attendu : Portés à connaissance réguliers synthétiques et annotés aux membres de la commission Patrimoine naturel des évolutions législatives récentes

OS3 – Gestion

Accompagner le développement des connaissances et compétences du réseau sur les modalités de gestion adaptative

[Axe de travail 3.1](#) Faire progresser la qualité de la gestion du patrimoine naturel dont celui géologique dans les espaces protégés

Constat : La méthodologie d'élaboration des plans de gestion définit les termes communs de référence pour réaliser le diagnostic patrimonial, définir les enjeux de conservation et la trajectoire du site à moyen et long terme. A ce jour, la méthodologie ne prend en compte que de manière très partielle les problématiques spécifiques à la géodiversité, au patrimoine géologique.

But : Intégrer pleinement la géodiversité et le patrimoine géologique et leurs interactions avec le patrimoine vivant dans la nouvelle méthodologie d'élaboration des plans de gestion en s'appuyant sur des exemples concrets décrits par les gestionnaires. Améliorer chaque étape du guide et de définir, à terme, des indicateurs pertinents quant à la qualité de la gestion des objets géologiques au sein des réserves et des autres espaces protégés.

Résultat attendu : Intégration des enjeux liés à la géodiversité et au patrimoine géologique dans la méthodologie d'élaboration des plans de gestion.

[Axe de travail 3.2](#) Appuyer les gestionnaires dans le suivi des effets des mesures de gestion

Constat : Nombreux sont les facteurs clefs qui conditionnent la réussite de mesures de gestion, qu'elles soient à caractère interventionnistes ou non. La diversité des cas de figures rencontrée sur le terrain justifie la mise en place de retours d'expériences et d'un système de capitalisation des acquis afin que chaque membre puisse bénéficier des savoirs et savoir-faire du réseau.

But : Décrire les modalités de mise en œuvre, la qualité et la pertinence de la gestion des réserves naturelles sur la base des expérimentations menées par les membres sur le terrain. Assurer le lien avec le centre de ressources RNF.

Résultat attendu : Programmation annuelle de retour d'expériences. Capitalisation via le centre de ressources RNF et les partenaires.

OS4 – Valorisation

Valoriser les connaissances et les savoir-faire du réseau sur le patrimoine naturel

Axe de travail 4.1 Valoriser et diffuser les productions de la commission

Constat : Pour la reconnaissance de son travail et de ses compétences, il est primordial que la commission valorise et diffuse ses productions pour les rendre accessibles aux professionnels de la gestion des espaces naturels : cahiers techniques, publications scientifiques, colloques thématiques, plaquettes, etc.

But : Donner de la visibilité et de rendre accessible les productions de la commission en contribuant à la stratégie de valorisation des productions de RNF et du réseau des gestionnaires de réserves naturelles, ainsi qu'à la stratégie de communication de RNF.

Résultat attendu : Les travaux de la commission intègrent la dimension « valorisation » dans sa programmation.

Ajouter le lien avec les autres commissions

Axe de travail 4.2 Développer des outils de sensibilisation à la richesse du patrimoine géologique

Constat : Au sein du patrimoine naturel, le patrimoine géologique pâtit d'un relatif manque de reconnaissance et reste largement méconnu du grand public voire de certains acteurs de la conservation de l'environnement et des pouvoirs publics.

But : Faire connaître et reconnaître, au sein du patrimoine naturel, le patrimoine géologique, et ainsi contribuer à sa meilleure prise en compte. Élaborer, en lien avec la commission Éducation et Sensibilisation à la Nature et d'autres partenaires, des outils de sensibilisation, en fonction de la définition des différents publics cible de la commission.

Résultats attendus : Définition des publics cibles et des messages prioritaires. Plan d'action/programmation d'outils, réalisation des outils prioritaires identifiés, en lien avec la stratégie de valorisation des productions de RNF.

OS5 – Plaidoyer et représentation

Assurer la représentation et faire valoir les intérêts du patrimoine naturel dont celui géologique protégé par les réserves naturelles

Axe de travail 5.1 Contribuer au plaidoyer de RNF en fournissant des arguments objectifs sur la géodiversité et le patrimoine géologique

Constat : La commission regroupe de nombreux experts pouvant être sollicités pour contribuer aux avis émis par RNF sur la prise en compte de la géodiversité et du patrimoine géologique. Le suivi des évolutions nécessite une veille constante.

But : Alimenter le plaidoyer de RNF en délivrant des analyses/avis ou en proposant des motions aux assemblées générales.

Résultat attendu : La veille est assurée et le plaidoyer de RNF est alimenté par les membres des commissions, sur la base d'une auto-saisine ou en fonction des demandes exprimées par le Conseil d'Administration de RNF ou d'autres partenaires.

Axe de travail 5.2 Représenter la Commission Patrimoine Géologique de RNF dans les instances nationales et régionales

Constat : L'un des principaux rôles historiques de la commission, en lien avec l'équipe salariée, est de représenter le réseau aux réunions, groupes de travail, colloques ou séminaires organisés ou co-organisés par des partenaires.

But : Contribuer à la représentation de la commission et de RNF dans différentes instances pour faire valoir les savoirs et savoir-faire des gestionnaires et défendre leurs intérêts. Glaner et faire remonter des informations et d'influencer les projets en exprimant les besoins/avis des gestionnaires. Consolider l'existant tout en prenant en compte les opportunités et les demandes, qu'elles émanent des membres des commissions ou de partenaires.

Résultats attendus : Partage d'un calendrier des événements et des rassemblements où une action de représentation pourrait être menée. *A minima*, la liste des représentations, définissant les priorités et avancées des contributions. Dans la mesure du possible, une cartographie des représentations et des rapports minutes sont établis, de façon à partager l'actualité de ces représentations au sein des commissions et en inter-commissions.

Axe de travail 5.3 Assurer un plaidoyer auprès des décideurs publics et des financeurs pour la reconnaissance de la géodiversité et du patrimoine géologique

Constat : Au sein du patrimoine naturel, le patrimoine géologique subit un important manque de reconnaissance que ce soit auprès du grand public, des instances de l'Etat ou même de nombreux acteurs de l'environnement. De ce déficit résultent notamment des difficultés pour les gestionnaires à trouver les financements nécessaires pour assurer la protection adéquate de ce patrimoine.

But : Cet axe de travail vise à développer la connaissance du grand public et des acteurs de l'environnement sur la problématique de la géodiversité et du patrimoine géologique, et sa reconnaissance à part entière au sein des politiques de protection de l'environnement et du patrimoine naturel.

Résultat attendu : RNF dispose d'une stratégie et d'outils de communication, ciblés selon différents types de public, pour la promotion et la valorisation du patrimoine géologique dans sa globalité et plus particulièrement au sein du réseau des réserves. RNF, *via* sa commission Patrimoine géologique et son historique, se positionne comme un acteur, un référent et un fédérateur national autour de la problématique de la préservation du géopatrimoine.

OS6 – Partenariats

Établir des alliances stratégiques pour consolider et maximiser le rayonnement de la commission

Constat : La diversité des sujets traités au sein des commissions, selon une approche inter-réseaux, amène les membres à solliciter des expertises externes et des partenaires techniques ou financiers.

But : Organiser la stratégie d'acteurs de la commission en établissant une cartographie des relations actuellement établies et celles qui seront à formaliser prioritairement pour améliorer le cadre partenarial.

Résultats attendus : Cartographie des acteurs en cours et à venir, priorisation selon les objectifs de la commission, conventions-cadre entre RNF et ses partenaires. Ce travail sera à mener en cohérence avec la stratégie de connaissance établie.

V. Annexes

V.1 Fonctionnement et gouvernance de la commission

Le fonctionnement et la gouvernance de la commission sont fixés par la Note de Cadrage des Outils d'Animation (2017) de RNF.

A. Composition

La commission est dirigée par un **Bureau** élu, composé d'1 président et de 2 à 4 vice-présidents, qui est en charge des principales décisions d'ordre stratégique, budgétaire, partenarial, etc. Le Bureau assure également un lien étroit avec l'équipe RNF, en particulier le référent de la commission et la Direction. Enfin, le Président représente la commission au sein du Conseil d'Administration de l'association. Le mandat des membres du Bureau est prévu sur 3 ans.

Dans le cadre du rapprochement au sein de la Commission Patrimoine Naturel et autour de thématiques communes, les membres du Bureau sont en liaison avec ceux de la Commission Patrimoine Biologique.

La CPG est également dotée d'un **Comité de Pilotage** (CoPil), renouvelé par cooptation, qui intervient et est sollicité sur les décisions opérationnelles telles que la mise en place d'ateliers de travail, les projets de communication, etc. Le CoPil peut compter jusqu'à 15 membres, 1 ou 2 places pouvant être proposées à des partenaires extérieurs à la commission mais intervenant sur des projets communs.

L'entrée dans la commission, sur la base du volontariat, est possible pour tout adhérent à RNF. Début 2019, la CPG compte ainsi environ 70 membres, essentiellement gestionnaires et gardes de réserve naturelle.

Au sein de la commission, les membres peuvent initier la création d'**ateliers**, réunissant quelques membres autour d'une action à plus ou moins court terme. Ces ateliers sont ainsi les organes opérationnels de la CPG.

B. Animation

L'animation de la Commission Patrimoine Géologique est principalement la responsabilité de son référent au sein de l'équipe salariée. Il est notamment en charge de l'organisation des temps communs au cours de l'année :

- le Bureau se réunit régulièrement (le plus souvent par téléphone), sans fréquence définie, pour échanger sur les prises de décision et les actualités de la commission ;
- le Comité de Pilotage se réunit jusqu'à 2 fois par an, possiblement en début d'année et à l'occasion du Congrès (Cf. ci-après) ;
- de même, jusqu'à 2 réunions plénières peuvent être proposées chaque année à tous les membres de la CPG, possiblement à l'automne et au moment du Congrès (Cf. ci-après).

Le Congrès RNF est un rassemblement majeur à l'échelle de toute l'association, guidé par une thématique prédéfinie, qui se tient tous les ans au printemps. La présence de très nombreux membres permet notamment la tenue d'une réunion (plénière ou CoPil) et de séances de travail sur certains ateliers en cours.

Chaque atelier est porté par un animateur qui a pour mission de faire progresser son projet en s'appuyant sur les membres. Les ateliers se réunissent (le plus souvent par téléphone) sans fréquence définie. Une fiche-atelier permet d'établir clairement les objectifs de production de l'atelier, l'implication de ses membres sur les différentes actions pour y parvenir et le délai visé.

Liens fonctionnels avec les autres commissions dont CPB, CPN ?

V.2 Historique de la commission